

Rapport annuel 2011

Protection des eaux: les cantons mis en demeure

La révision de la Loi sur la Protection des Eaux est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011; adoptée par le Parlement à la fin 2009 en tant que contre-projet indirect à notre initiative "Eaux Vivantes".

Par la suite, un rude combat s'est joué en coulisses au sujet de ses modalités d'application. Le lobby des paysans a essayé par tous les moyens d'édulcorer l'Ordonnance sur la Protection des Eaux et c'est finalement avec un certain retard que l'Ordonnance révisée a été promulguée le 1^{er} juin 2011 par le Conseil fédéral.

C'est ainsi qu'ont été mises en place les conditions pour l'application de la nouvelle législation sur la Protection des Eaux.

Les cantons y sont dorénavant soumis et doivent réaliser dans les prochaines années les planifications suivantes:

- Déterminer l'espace réservé aux eaux;
- Renaturation des cours d'eau;
- Assainissement de la gestion par éclusées;
- Réactivation du régime de charriage;
- Rétablissement de la migration piscicole.

Les fédérations cantonales sont également sollicitées. Les mauvaises expériences sur l'assainissement des débits résiduels nous ont montré qu'il est important de manifester notre détermination auprès des administrations et des gouvernements cantonaux afin que les délais fixés par la Confédération soient respectés et que la mise en œuvre soit réalisée selon les prescriptions.

L'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV) met à disposition des fiches pratiques ainsi que des aides à l'exécution pour les différents domaines et a créé une page WEB spécifique où l'on peut accéder aux diverses informations :

www.bafu.admin.ch/umsetzungshilferenaturierung/index.html?lang=fr

La pétition «Sauvez nos cours d'eau» déposée

Afin de freiner l'euphorie en faveur des micro centrales hydroélectriques provoquée par la création de la Rétribution à Prix Coûtant (RPC), la FSP a lancé en 2010 la pétition "Sauvez nos cours d'eau".

La pétition munie de 12'750 signatures et a été déposée au Palais fédéral le 7 mars 2011.

Cette pétition, qui s'adresse autant aux autorités fédérales que cantonales, comprend les principales revendications suivantes :

- La Confédération définit les critères écologiques pertinents qui aboutissent à une exclusion de la subvention au travers de la RPC.
- Les cours d'eau naturels et peu aménagés, avec une population naturelle de poissons, des frayères d'ombres et de nases et les cours d'eau de montaison de truites lacustres doivent, notamment, être épargnés de la construction de nouvelles centrales hydroélectriques.
- Les cantons désignent les cours d'eau qui n'entrent pas en ligne de compte pour l'exploitation de la force hydraulique.
- Les centrales hydroélectriques d'une puissance inférieure à 300 KW doivent être exclues de la subvention au travers de la RPC.

A la fin 2011, il n'était pas encore clair quand les Chambres fédérales allaient traiter la pétition. De leur côté les cantons ont réagi de manière très différente. Par exemple, alors que le parlement du canton de Bâle-Campagne a traité cet objet, les autorités de huit cantons (AR, FR, NE, NW, SG, TI, UR, VS) ne sont pas encore entrées en matière.

Fukushima et la sortie du nucléaire augmentent la pression

Quatre jours après le dépôt de notre pétition visant à endiguer le boom des microcentrales hydroélectriques, s'est produit au Japon un séisme dévastateur qui a conduit à la catastrophe de la centrale nucléaire de Fukushima. Le Conseil fédéral et le Parlement décident ensuite la "sortie de l'énergie nucléaire". Dès lors la pression en faveur de l'énergie hydraulique s'est à nouveau massivement renforcée.

Cormoran: la décision du tribunal empêche les interventions

Alors que, grâce à la chasse, la population de cormorans hivernants en Suisse s'est stabilisée à un nombre situé entre 5000 et 6000 individus, la proportion de couples nicheurs estivaux poursuit sa progression.

Dans son rapport annuel, la Station ornithologique de Sempach a dénombré 796 couples nicheurs répartis sur 10 colonies, ce qui constitue une augmentation de plus de 40 pourcent en une seule année !

Après que le Parlement fédéral soit entré en matière en 2010 sur les revendications minimales de régulation proposées par la FSP et que le Conseil Fédéral ait prescrit que les démarches nécessaires soient engagées, on pouvait espérer que des mesures seraient finalement prises.

Par la suite, les cantons de Neuchâtel, Fribourg et Vaud ont obtenu l'autorisation de la part de l'OFEV pour prendre des mesures de régulation dans la colonie nicheuse sur l'île du Fanel (mise en place de barrières, élimination d'anciens nids et si nécessaire huilage des œufs).

L'Association Suisse de Protection des Oiseaux/Birdlife, l'association Helvetia Nostra ainsi que Pro Natura Suisse ont cependant fait recours contre cette autorisation auprès du Tribunal Administratif Fédéral qui leur a donné raison.

Ainsi la discussion sur les oiseaux piscivores fut à nouveau bloquée.

Par conséquent, dans le cadre de la consultation sur la révision de l'Ordonnance sur la chasse, le Bureau directeur a présenté à nouveau des requêtes concrètes en faveur d'une intensification de la chasse des cormorans hivernants afin qu'une diminution planifiée des colonies nicheuses soit réalisée.

Mis à part le cormoran, des problèmes croissants concernent également les harles bièvres dans certaines régions. Comme ce piscivore est protégé en Suisse, les obstacles à des mesures sont encore plus élevés que pour le cormoran. Malgré tout, la FSP préconise là aussi des interventions ciblées pour la protection d'espèces de poissons menacés.

LA FSP préconise la gestion des phosphates

Dans les années 60 les pêcheurs ont été les premiers à se préoccuper de la pollution des eaux notamment due à des rejets élevés de phosphates puisque de nombreux ruisseaux étaient régulièrement envahis de montagnes de mousse.

Avec l'aboutissement en 1968 de l'initiative "Protection des Eaux contre la pollution" l'urgence de la situation de l'époque a permis d'imposer la construction généralisée de stations d'épuration. Le succès ne s'est pas fait attendre : mis à part quelques exceptions, les taux des lacs suisses se situent aujourd'hui nettement en dessous de la norme légale de 30 mg de phosphore par m³ d'eau.

Dans certains lacs (Brienzer, Thuner, Walenstadt et lac des Quatre-Cantons) le taux de phosphore est descendu tellement bas que cela pourrait menacer la biodiversité.

Pour assurer une exploitation durable, la FSP prône donc une gestion intelligente des phosphates qui fixerait une limite inférieure à partir de laquelle on pourrait à l'avenir renoncer à la coûteuse filière utilisant les produits de précipitation des phosphates dans les stations d'épuration.

Protection des animaux: adapter des prescriptions contestées

Depuis l'adoption de la législation révisée sur la Protection des animaux, certaines prescriptions donnent lieu à de nombreux débats dans les milieux de la pêche, car elles sont considérées comme impraticables et partiellement sujettes à interprétation.

Fondées sur l'enquête réalisée en 2010 grâce au soutien du Club des 111 et l'incitation de la FSP, le bureau directeur a proposé plusieurs modifications aux prescriptions sur la Protection des animaux lors d'une rencontre avec l'Office Vétérinaire fédéral (OVF) en février 2011.

Ont été particulièrement requises des prescriptions plus claires concernant l'interdiction de l'ardillon et l'obligation de capture ainsi que le renoncement à l'obligation de la saignée lors de la mise à mort de poissons de petite taille.

Prestations pour la protection de la nature et du paysage

Basées sur le contrat d'aide financière conclu en 2009 avec l'OFEV, les prestations de la FSP en faveur de la nature et du paysage sont indemnisées au moyen d'une contribution annuelle de 30'000 CHF.

La FSP fournit ainsi les prestations suivantes :

- Production du site Web bilingue www.sfv-fsp.ch;
- Diffusion électronique de la Newsletter-FSP bilingue;
- Diffusion sous forme électronique des informations de l'OFEV à ses propres membres et aux personnes intéressées;
- Publication du «Schweizerische Fischerei-Zeitung SFZ» (intégré dans le mensuel «Petri Heil»);
- Diffusion sous forme électronique du SFZ et de sa version francophone «Journal Suisse de la Pêche» à ses propres membres et aux personnes intéressées;
- Distribution de publications à travers le FSP-Shop;
- Soutien aux fédérations et sociétés cantonales pour la formation initiale et continue;
- Encouragement et promotion du «Brevet Suisse du Pêcheur Sportif»;
- Diffusion et encouragement du Code éthique de la FSP;
- Sensibilisation de la population avec l'action récurrente "Poisson de l'année".

La truite lacustre– Poisson de l'année 2011

La Fédération Suisse de Pêche a choisi la truite lacustre, menacée de disparition, comme Poisson de l'année 2012. Ainsi, c'est un poisson de grande importance et de tradition halieutique qui est mis en avant.

En plus du flyer informatif publié en trois langues sur le Poisson de l'année, un concours photographique sur la truite lacustre a été organisé.

Afin d'apporter une contribution décisive à la promotion de la truite lacustre dans tout le pays, la FSP a demandé à l'Office Fédéral de l'Environnement de développer un plan d'action national à son sujet.

Championnat des jeunes pêcheurs

C'est sous le patronat de la FSP que la première édition du Championnat des jeunes pêcheurs s'est tenue les 16 et 17 juin 2011 à Liestal.

Cette manifestation, organisée de manière remarquable par la Fédération cantonale de Bâle-Campagne, sera à l'avenir organisée tous les 2 ans – très probablement à Zuchwil (SO) en 2013.

Dans le cadre de cette compétition amicale, les jeunes participants ont construit une canne à pêche d'une longueur de 22m45, qui constitue depuis lors un record du monde au Guinness Book !

Manifestation en faveur du Doubs à Goumois

"A la frontière entre la France et la Suisse se meurt une grande rivière : le Doubs". Une gestion par éclusées brutales des centrales électriques et des substances nocives non identifiées ont pour conséquence la mort des Ombres, des Truites zébrées et du Roi du Doubs. Avec cette manifestation à Goumois, nous avons voulu "secouer les autorités et les turbineurs afin que les agressions infligés au Doubs s'arrêtent enfin". C'est ainsi qu'a retenti l'appel lancé par les nombreuses organisations réunies lors de cette manifestation transfrontalière à Goumois.

Le 14 mai 2011, malgré le mauvais temps, plus de 1000 personnes ont pris part à cette manifestation qui a rencontré un large écho médiatique.

Club des 111

Le Club des 111, association de sponsors de la FSP fondée en 2000, a généreusement renouvelé son soutien à nos projets et activités pour 2011:

Remorque d'exposition:	CHF 20'000 (partagé entre 2011/2012)
Champ. jeunes pêcheurs:	CHF 5'000
Poisson de l'année 2011:	CHF 5'000
Flyer nouveaux membres:	CHF 5'000

Centre Suisse de Compétences pour la Pêche

Un des objectifs à moyen terme du Bureau directeur est la professionnalisation du travail de notre Fédération.

Durant l'exercice écoulé les travaux préparatoires à la mise sur pied du Centre Suisse de Compétences pour la Pêche ont été rondement menés.

Après que les délégués aient approuvé le projet de principe, l'autorité administrative sous forme de coopérative a été fondée le 30 juin 2011; celle-ci comptait à la fin de l'année les membres suivants :

Fédération Suisse de Pêche FSP
Fédération Cantonale Bernoise de Pêche FCBP
Fédération de Pêche du canton de Zürich FKZ
Société vaudoise des pêcheurs en rivières SVPR
Fédération cantonale Soleuroise de Pêche SOKFV
Association de sponsors – Club des 111
ZiC internet & communication

Le président central Roland Seiler a été désigné comme président de la coopérative; il est accompagné dans son conseil d'administration par les deux vice-présidents de la FSP, Charles Kull et André Blanc.

Au début de l'année 2012, le Centre de Compétences a élu domicile et commencé ses activités au Wankdorffeldstrasse 102 à Berne. Il assume, sur la base d'un mandat, l'administration du secrétariat de la FSP, de la FCBP, de la fondation Pro Fisch und Wasser et du réseau suisse de formation des pêcheurs.

Philipp Sicher, qui dorénavant va effectuer une partie de son temps de travail à Berne, continue à assumer la tâche d'administrateur de la FSP.

Le secrétariat de la FSP est désormais joignable selon les heures de bureau au No de tél. 031 330 28 02. A Lausanne Renate Verdon continuera comme jusqu'alors à rester à disposition pour des informations.

Le Bureau directeur est convaincu que cette nouvelle organisation va contribuer, avec un minimum de coûts supplémentaires, à offrir un maximum de prestations à nos membres.

Deux Assemblées des délégués

Le 7 mai les délégués de la FSP se sont retrouvés à Zoug pour la 130^e Assemblée des délégués. Après une visite guidée de l'intéressante exposition "Poissons ressources de nos eaux" au musée de la préhistoire, l'AD s'est déroulée au Casino de Zoug.

En plus des tâches statutaires (rapport annuel, comptes annuels et cotisations des membres) les points suivants ont été traités:

- La demande de la fédération d'Uri de réduire les cotisations des jeunes membres a été clairement refusée.
- C'est sans opposition que la décision de principe en faveur de la fondation du Centre de Compétences a été approuvée.
- Samuel Gründler a été élu comme conseiller scientifique au Bureau directeur en remplacement de Martin Huber qui s'est retiré de cette fonction pour raisons professionnelles.
- Hansjörg Dietiker a été nommé membre d'honneur pour ses très grandes contributions en faveur des intérêts de la pêche.

L'AD d'automne a eu lieu le 29 octobre à Bischofszell. Après la visite de la pisciculture cantonale de truites lacustres à Romanshorn, les délégués se sont retrouvés à l'auberge forestière de Bischofszell où ils ont pu déguster le repas de midi offert par la Fédération des Pêcheurs de Thurgovie sous une tente chauffée où l'assemblée s'est ensuite déroulée.

Après l'adoption du budget 2012 et la communication de diverses informations, nous avons pris congé du Dr. Erich Staub, responsable de la pêche à l'OFEV durant de nombreuses années.

Deux Conférences des présidents

Dans le but de préparer les deux Assemblées des délégués, deux Conférences des présidents des organisations membres se sont tenues à Olten les 26 mars et 10 septembre.

C'est à ces occasions qu'ont été approuvés : le demande de n'organiser à l'avenir qu'une seule AD par année et le projet de mettre sur pied une Journée Nationale de la Pêche.

Bureau directeur (BD)

Depuis la nomination de Samuel Gründler, le BD est constitué des membres suivants:

Roland Seiler	Président central
André Blanc	Vice-président/Caissier central
Charles Kull	Vice-président
Kurt Bischof	Chef de la communication
Laurent Giroud	Dossier Doubs
Samuel Gründler	Conseiller scientifique
Hans-Peter Güntensperger	Chef Shop FSP
Maxime Prevedello	Communication Romandie

L'administrateur Philipp Sicher, qui est également responsable du domaine formation, participe aux séances du BD sans droit de vote.

Les affaires ont été administrées lors de 5 séances.

Par ailleurs, de nombreuses séances de "teams de compétences" et de commissions ont également eu lieu. Des délégations du BD ont pris part à de nombreuses manifestations et commissions avec les administrations publiques et ont aussi participé aux assemblées des fédérations cantonales, des autres organisations membres et fédérations amies et entretenu des contacts avec les organisations internationales.

Shop FSP : nouvelle remorque d'exposition

Hans-Peter et Monika Güntensperger s'occupent du Shop FSP avec un engagement sans faille et beaucoup de compétence.

La remorque d'exposition nouvellement construite est une remarquable vitrine pour la FSP.

